



Quelle doit être sa vision pour conduire

Par **MARIE**, le **12/06/2012 à 20:21**

Bonjour,
Pendant plusieurs mois, je n'ai pas pu aller travailler gros soucis avec mes yeux. De mars à septembre je n'avais que 4/10 avec correction à chaque œil
J'ai 70 km à faire, aller et retour, sans transport en commun.
l'expert de l'administration me refuse le congé longue durée, transport n'est pas son problème. Le médecin du travail m'a fait un certificat comme quoi je ne dois pas conduire la nuit.
Je souhaiterais savoir la législation pour la conduite d'un véhicule.
Merci

Par **Tisuisse**, le **13/06/2012 à 11:09**

Bonjour,
Voir la préfecture pour connaître les seuils minimum requis (selon les préfectures, il peut y avoir des aménagements ou des tolérances).

Par **MARIE**, le **13/06/2012 à 11:36**

je le suis renseignée à la préfecture, ils me disent de venir passer une visite on me l'a déconseillé. Ils ne me donnent pas les critères.

Par **Tisuisse**, le **13/06/2012 à 11:53**

Le minimum requis est de 8/10 au total pour les 2 yeux avec le dispositif de correction de la

vue (lunettes, lentilles). Pour les porteurs de lentilles, une paire de lunettes corrective est obligatoire dans la boîte à gants. Pour les porteurs de lunettes, une paire de rechange dans la boîte à gants est toujours utile (casse de la paire en cours ou autres ennuis).
Tu as donc tout intérêt à voir un ophtalmo pour faire vérifier ta vision et, au besoin, te faire prescrire des verres correcteurs.

Par **MARIE**, le **13/06/2012 à 12:29**

4 ET 4 OU 5 c'est ma vue après correction (janvier 2012) donc avec ma vue corrigée je peux conduire, même la nuit... alors que je n'y vois rien

Par **Tisuisse**, le **13/06/2012 à 12:40**

Ne conduisez pas de nuit, d'ailleurs, vous avez un certificat médical qui vous l'interdit pour le moment.